



CHARTRE PREVENTION - 2015

Sport et Alcool

« **Défendons nos valeurs, Protégeons notre santé,
Respectons les règles** »

PREAMBULE

Les valeurs que nous avons à défendre sont l'esprit d'équipe, le respect des autres, l'amitié.

Le sport apporte des qualités telles que la persévérance, le courage, le sens de l'effort.

D'une influence positive, le sport améliore la santé, la confiance en soi, la détente (étude effectuée par l'Agora du Sport en 2008).

La charte internationale de l'éducation physique et du sport de l'UNESCO observe que l'éducation physique et le sport contribuent à la préservation et à l'amélioration de la santé et à une saine occupation des loisirs.

Le sport est incompatible avec la prise d'alcool ou de stupéfiants.

L'alcool est d'ailleurs considéré comme un produit dopant et est interdit en compétition dans certains sports. Il accélère la déshydratation, favorise une mauvaise coordination, augmente l'agressivité, diminue les capacités de récupération et la force musculaire, et contrairement aux idées reçues n'augmente pas la confiance en soi, ne désaltère pas et ne réchauffe pas.

En toute logique l'alcool n'a pas sa place aux abords des salles et des stades.

Toutefois, face à certaines pressions, des dérogations ont été instaurées et ont donné la possibilité pour les associations d'ouvrir un débit de boissons temporaire lors de manifestations.

Dans ce cadre, **la prévention** devient l'élément moteur pour trouver un équilibre possible.

Pour défendre les valeurs du sport dans nos clubs, pour que le sport gagne, pour préserver notre santé, nous, signataires de cette charte (Communauté de Communes, Office Intercommunal du Sport, dirigeants d'associations), nous nous engageons dans une démarche responsable de prévention :

ENGAGEMENT :

➤ **Dans une démarche de sensibilisation, nous nous engageons à :**

- Informer les dirigeants, les joueurs, et le public des dispositions de la présente charte qui vise à prévenir les situations à risque liées à l'usage de l'alcool, à protéger les mineurs, afin que dans le milieu sportif la convivialité perdure et que le sport en santé gagne.
- Placer dès l'entrée, des affiches de prévention, l'arrêté municipal d'autorisation de débit de boissons temporaire, et la présente charte.
- Sensibiliser l'équipe organisatrice et les responsables de la buvette sur les méfaits de l'alcool en vue d'éviter une consommation abusive génératrice de troubles de voisinage et de conduites à risque.
- Si possible proposer des éthylotests.
- Etre particulièrement vigilant en ce qui concerne la consommation d'alcool des 16-18 ans.
- Ne pas servir de boissons alcoolisées à des mineurs.
- Ne pas servir de boissons alcoolisées à une personne manifestement ivre.
- S'assurer que seules des personnes majeures et sobres vendent et servent des boissons alcoolisées.

➤ **Pour établir une relation d'aide et de soutien nous nous engageons à :**

- Mettre en place des points d'eau près des lieux de manifestations sportives pour faciliter l'hydratation des joueurs et des spectateurs.
- Former les bénévoles, soigneurs et entraîneurs, aux premiers secours, et sur les consommations à risque.

➤ **Nous nous engageons enfin dans un but de régulation et de respect des lois et règlements à :**

- Promouvoir des boissons sans alcool : proposer le choix minimum de deux boissons sans alcool à un prix inférieur à la boisson alcoolisée la moins chère.
- Proposer des boissons chaudes et de l'alimentation.
- Respecter les législations en vigueur auxquelles sont soumis les organisateurs et le public.
- Respecter la tranquillité du voisinage, et l'heure prescrite pour l'achèvement des manifestations.

